



Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves

Rapport annuel d'exécution 2010



GAL des Vallées des Gaves

Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05.62.42.64.98

contact@smdra.fr

www.valleesdesgaves.com



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F^EADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales



Introduction :	3
Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL	4
A. Le comité de programmation	4
1) Son fonctionnement	4
2) Les comités réunis en 2010	4
B. Suivi financier	5
1) Programmation	5
2) Exécution financière	5
3) Effet levier de Leader	6
C. Suivi de la stratégie	6
1) Les actions sollicitées	6
2) Analyse des projets	7
Partie 2 : Les activités du GAL en 2010	8
A. Animation	8
1) Les animateurs locaux	8
2) Le Comité technique	9
2) Les projets Leader en 2010	10
3) Les relations avec les partenaires Leader	10
B. Gestion	11
C. Evaluation	11
D. Communication	12
E. Le GAL, acteur du développement rural	13
1) Implication du GAL dans des projets spécifiques	13
2) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional	13
3) Autres projets et études en lien avec la stratégie du GAL	14
Conclusion :	15
Annexe 1 : Suivi de la maquette financière du GAL	15
Annexe 2 : Répartition géographique de la programmation 2010	16
Annexe 3 : Dossiers accueillis au GAL et refusé avant dépôt ou en réflexion	17

Introduction :

Le Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves porte le programme Leader depuis son origine en 1992. Ce GAL est porté par le SMDRA, collectivité compétente sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost (89 communes pour un peu moins de 40 000 habitants).

Le GAL a été sélectionné pour le dernier programme Leader en août 2008 autour de la priorité ciblée suivante: « Equité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves ».

Une enveloppe de 1 901 330 euros lui a été attribuée pour mettre en œuvre cette stratégie ; la convention tripartite pour la mise en œuvre de Leader en Vallées des Gaves a été signée le 18 mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'ASP.

L'année 2010 a été riche en projets déposés et programmés. Malgré les difficultés techniques et administratives toujours réelles, les dossiers ont été traités et une grande partie a été engagée.

Les premiers paiements sont également arrivés. Malgré cet avancement et une animation dynamique, le programme a fait l'objet de peu de communication : une amélioration réelle des délais de traitement et de paiement des dossiers étant attendue pour promouvoir le programme aux porteurs de projet locaux potentiels.

Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL

A. Le comité de programmation

1) son fonctionnement

Le Comité de Programmation du GAL des Vallées des Gaves est composé de 16 membres titulaires (8 dans chaque collège). Chaque comité suit le déroulement suivant :

1. état d'avancement administratif et financier
2. suivi des projets en cours de réalisation
3. proposition de projets à programmer (fiches des projets joints à la convocation)
4. présentation de projets en cours de réflexion

2) Les comités réunis en 2010

- ◇ le 3 février 2010 : deuxième programmation (vote écrit validant le comité du 17/12/09)

Objectif : poursuivre la programmation

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; validation de la grille de sélection proposée par le comité technique ; programmation de cinq projets (avec deux projets dont le montant a été limité à 25 000€) ; présentation de projets en cours de réflexion. La proposition de limiter l'enveloppe à 25 000€ (au lieu de 50 000€) n'a pas été soumise au vote écrit car elle nécessitait un débat en présence des membres du comité de programmation.

- ◇ le 1^{er} avril 2010 : troisième programmation

Objectif : poursuivre la programmation, modification d'une fiche dispositif, et réflexion sur la limitation de l'enveloppe par projet pour les dispositifs 413-313 et 413-321

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; modification du dispositif 413-321 pour faire référence au PDRH afin d'élargir les opérations éligibles aux actions dans le domaine social en faveur de publics spécifiques ; programmation de cinq projets ; propositions pour ralentir le rythme de programmation des mesures services et tourisme ; présentation des projets en cours de réflexion.

Pour le débat sur les mesures tourisme et services, il a été décidé de ne pas fixer de critères plus contraignants mais d'analyser les dossiers au cas par cas à partir d'une instruction approfondie de chaque projet.

- ◇ le 22 décembre 2010 : quatrième programmation (vote écrit validant le comité du 24/11/10)

Objectif : poursuivre la programmation et dresser un bilan annuel, commencer la réflexion sur les évolutions de la stratégie du GAL.

Déroulement : Le bulletin de vote adressé aux membres du comité était accompagné d'une note avec les points suivants : état d'avancement du programme, premiers résultats de l'évaluation du programme; information sur le projet mené dans le cadre de Réseau Rural Régional en Val d'Azun ; description des quatre projets à programmer ; pistes de réflexion sur les modifications de la stratégie du GAL et présentation de projets en cours de réflexion.

Cette année encore, le quorum n'a pas été atteint à deux reprises. Les dossiers sont malgré tout programmés par un vote écrit mais aucun débat n'est possible sur les questions de stratégie, d'avancement et d'évaluation relatif au programme.

Pour éviter que cela ne se reproduise en 2011, il sera proposé aux membres du comité de programmation de supprimer du règlement du comité la possibilité de vote écrit en la remplaçant par une convocation d'une deuxième assemblée sans nécessité du quorum pour délibérer.

B. Suivi financier

1) Programmation

En 2010, quatorze projets ont été programmés pour un montant de **319 184.50 € de Leader** sur un montant total de dépenses de 1 560 455 €.

Le GAL a donc programmé à ce jour **32% de son enveloppe globale**.

Concernant la programmation totale du GAL, la moyenne de fonds Leader est de 25 485 € par projet. Les aides attribuées vont de 3 171.30 € à 58 366 € (assistance technique).

Intitulé du projet	Porteur de projet	Leader demandé
Etude pour la conception et la réalisation d'un espace VTT ludique (mesure 313)	Syndicat Mixte du Hautacam	8 791.20 €
Travaux d'accessibilité de l'office de tourisme d'Argelès-Gazost (mesure 313)	Communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost	33 529.80 €
Création d'une aire de détente à Lahitte (mesure 313)	Commune d'Arrayou-Lahitte	6 663.82 €
Création d'un terrain multisports pour adolescents (mesure 321)	Commune de Poueyferré	25 000.00€
Création d'un espace associatif intergénérationnel (mesure 321)	Commune d'Adé	25 000.00 €
Construction de locaux pour l'ESAT des 7 Vallées (mesure 321)	Commune d'Argelès-Gazost	50 000.00 €
Adaptation de la signalétique de la Voie Verte des Gaves (mesure 313)	SMDRA	23 038.48 €
Assistance technique 2010 (mesure 431)	SMDRA-GAL	57 788.87 €
Plan de gestion des zones intermédiaires (mesure 323-C)	Chambre d'Agriculture	34 854.60 €
Formation-développement pour le Pôle Touristique Hautacam / Argelès / Val d'Azun (mesure 331-1)	ADEPFO	16 909.20 €
Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés (mesure 313)	Ville de Lourdes	3 520.00€
Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy (mesure 313)	Commission Syndicale de la Vallée de Barèges	3 967.60 €
Aménagement d'une itinérance douce (mesure 313)	Commune de Saligos	3 171.30 €
Création d'une microcrèche rurale (mesure 321)	Commune de Jarret	26 949.53 €

2. Exécution financière

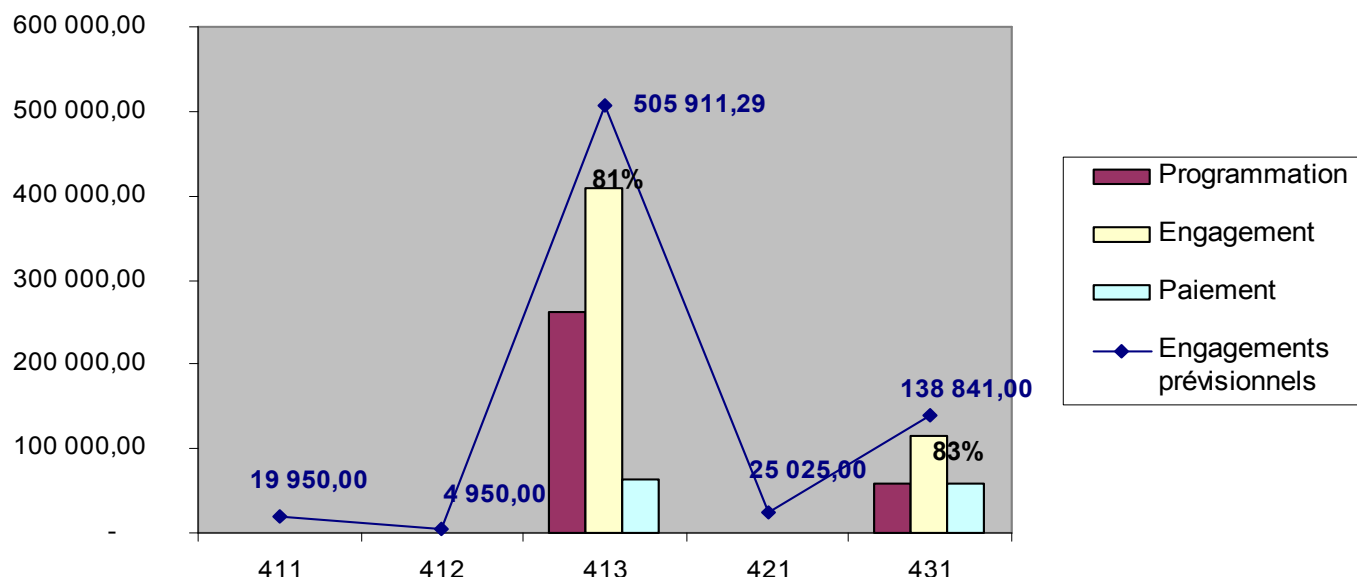
Au 31 décembre 2010, 19 dossiers ont été engagés et 19 conventions d'attributions ont pu être signées. Au total, 523 483 € de Feader ont été engagés en 2010 (les sous-réalisations de certains projets ont été déprogrammées). Au 31 décembre 2010, trois dossiers achevés ont été payés pour un montant global de 121 977€ : assistance technique 2009, terrain multisports de Bartrès et aménagement VTT au Pic du Jer.

L'avancement du programme est le suivant :

- 32% de l'enveloppe programmée
- 27.5% de l'enveloppe engagée (objectif de la convention= 36.1%)
- 6% payés (objectif = 15%)

Le lancement du programme ayant été décalé d'un semestre en 2009, les objectifs de consommation fixés dans la convention n'ont pas pu être atteints en 2010. D'autre part, un grand nombre de projets programmés en 2009 et 2010 vont s'achever en 2011 et certains projets, dont le

Le graphique suivant montre le montant des engagements prévisionnels 2010 indiqués dans la convention tripartite par axe et le niveau de programmation, d'engagements et de paiement en 2010. L'annexe 1 présente l'état de la maquette financière globale après l'année de programmation 2010.



3) Effet levier de Leader

Tous les dossiers programmés en 2010 ont des porteurs de projet publics (ou assimilés en tant qu'organismes publics) et donc tous les fonds engagés en contrepartie de Leader ou en autofinancement sont d'origine publique.

Le taux d'intervention du Leader est de 26.12 % par rapport à la totalité des dépenses programmées en 2011.

Concernant les montants programmés, **1€ de Leader permet de mobiliser 2.83 € de fonds publics** (contrepartie publique, autofinancement public cofinancé et non cofinancé et fonds public en top-up). Pour les 24 projets programmés, les financeurs intervenant en contrepartie de Leader sont : l'Etat, la région, le département, le Parc National des Pyrénées, la CAF, les collectivités locales (communes et intercommunalités) et l'autofinancement public.

C. Suivi de la stratégie

1. Les actions sollicitées

En dehors de l'assistance technique qui est rattachée à la fiche action 7 (Animation et gestion du programme), les projets programmés en 2010 sont répartis comme suit :

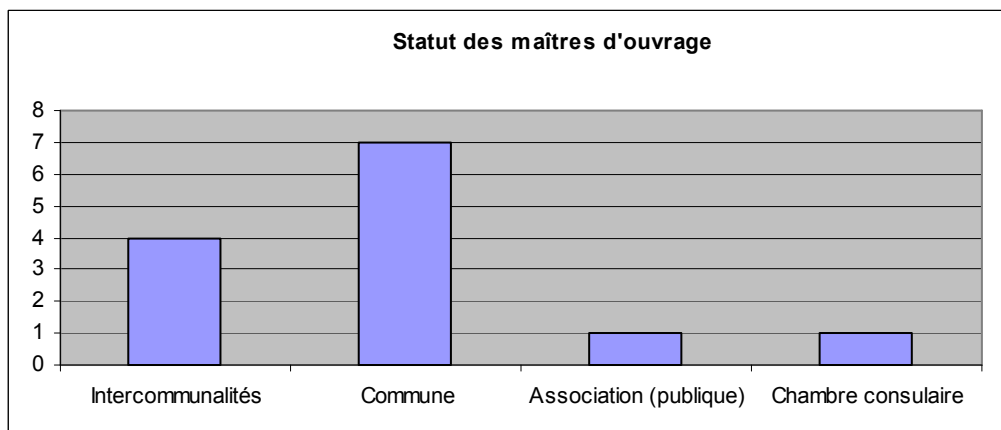
- 1 projet sur la fiche action 1 (compétences et développement des ressources humaines)
- 4 projets sur la fiche action 3 (services essentiels en faveur des populations fragiles)
- 7 projets sur la fiche action 4 (accessibilités et mobilité durable)
- 1 projet sur la fiche action 5 (Préservation et valorisation des ressources naturelles et paysages).

Si l'on analyse cette même programmation par dispositif, la programmation est très forte sur les mesures de l'axe 3 (qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale) :

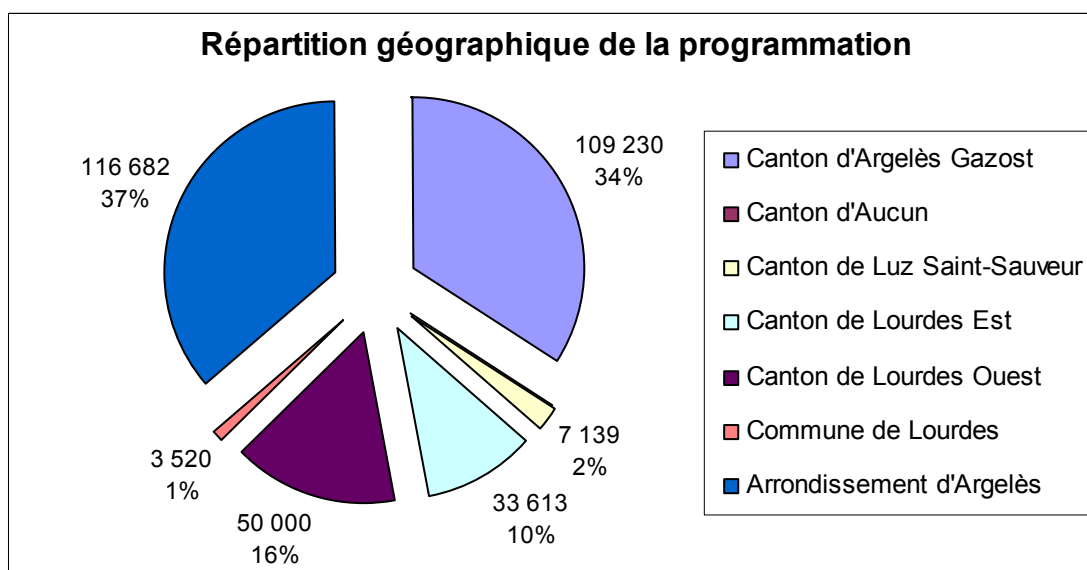
- 19% de l'enveloppe de la mesure tourisme (313) ont été programmés en 2010
- 26% de l'enveloppe de la mesure services (321)
- 28% de l'enveloppe de la mesure zones intermédiaires (323-C)
- 26% de l'enveloppe de la mesure services (321)
- 45% de l'enveloppe de la mesure formation aux acteurs économique (331-1)

2) Analyse des projets

Une analyse détaillée des 14 projets programmés en 2010 permet de confirmer une faible diversité dans la première programmation du GAL avec notamment la prééminence des porteurs de projet publics. Sur les 13 porteurs de projets publics (hors assistance technique du GAL), voici leur statut :



La répartition géographique des quatorze projets est relativement équilibrée. Trois opérations dépassent les limites des cantons et touchent un territoire plus large. (Cf. annexe 2: carte de la programmation 2010)



Au final, on constate qu'il est encore difficile de mobiliser les porteurs de projet privés. Cela peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- la complexité des procédures européennes,
- les délais très rallongés en ce début de programme qui donnent une visibilité insuffisante pour un maître d'ouvrage privé (problème de trésorerie)
- la difficulté de trouver des contreparties publiques nationales sur certains projets.

Cependant, les projets financés tendent à se diversifier et l'année 2011 va permettre de poursuivre cette dynamique.

Partie 2 : Les activités du GAL en 2010

A. Animation

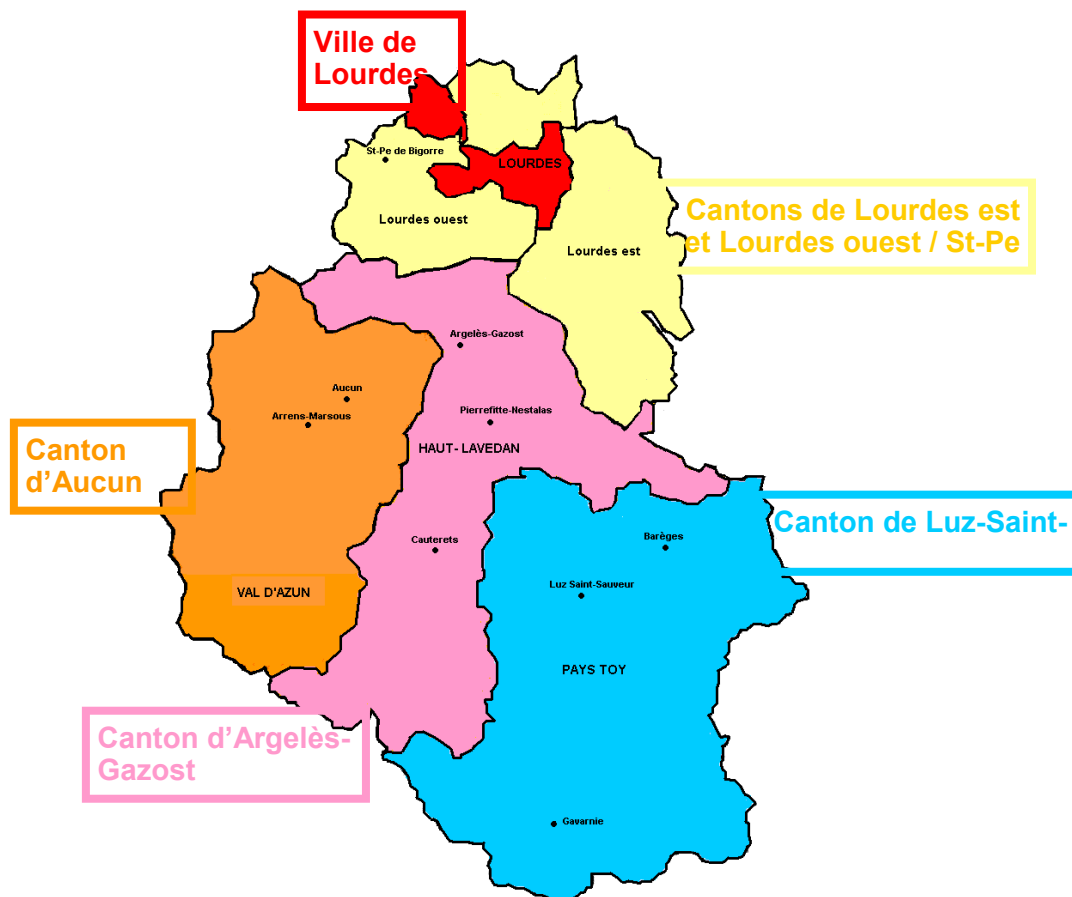
L'assistance technique du GAL est organisée autour d'une coordinatrice, une gestionnaire (cellule du GAL) et un réseau de cinq animateurs locaux.

Les animateurs, la coordinatrice et la gestionnaire se réunissent en Comité Technique pour étudier les projets en cours de réflexion, instruire les dossiers déposés au GAL et travailler sur des thématiques à mobiliser.

1) Les animateurs locaux

L'assistance technique du programme Leader s'appuie sur un réseau d'animateurs locaux répartis sur le territoire par canton. Quatre animateurs sont mis à disposition et un animateur réalise l'assistance technique Leader en tant que prestation de service :

- Melle Céline Fustier, agent de développement local au SIVOM de Lourdes-est, canton de Lourdes Est et Lourdes Ouest et St-Pe de Bigorre
- M. Frédéric Hamon, agent de développement et directeur du Syndicat Mixte du Haut Lavedan, canton d'Argelès-Gazost
- M. Baptiste Jacquart, agent de développement au SIVOM du Pays Toy, canton de Luz Saint-Saveur
- M. Sylvain Lanne, directeur de la Communauté de Communes du Val d'Azun, canton d'Aucun
- Mme Sophie Vabre, adjointe au directeur des finances, commune de Lourdes.



Le rôle de ces animateurs de proximité est d'informer, conseiller, et accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans leur recherche de financement. Il s'agit notamment de contacter les financeurs, définir de l'éligibilité du projet, aider au montage du dossier de demande, contacter les professionnels en lien avec la thématique des projets, accompagner au montage financier du projet.

Les animateurs locaux sont également très importants pour la diffusion de l'information. Pour cela différents moyens sont utilisés : rencontres avec les associations, élus, réunions d'informations, plaquette d'information Leader diffusée dans les communes ; rencontres informelles, réunion des instances décisionnelles des intercommunalités...

Les animateurs locaux sont sollicités de manière directe en général (contacts téléphoniques, ou prise de rendez-vous), le plus souvent après une première information via la plaquette. Concernant l'animatrice de la ville de Lourdes, les contacts proviennent en interne du directeur général unique de la ville et de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes.

Les contacts proviennent en majorité d'acteurs publics concernant les thématiques des services, et notamment les infrastructures sportives, sociales ; du tourisme ; de l'environnement.

Au niveau local, les animateurs contribuent à la mise en réseaux des acteurs, le partenariat et la concertation dans le cadre du programme Leader. Du point de vue de ces animateurs, cette organisation a de nombreux atouts : proximité, expérience, connaissance du territoire et des réseaux, relais sur le territoire local, diffusion de l'information, réactivité, conseil, compétence. Ces atouts sont d'ailleurs reconnus par les porteurs de projet.

Cependant, une difficulté est ressentie par une grande partie des animateurs : la sensibilisation des acteurs privés aux actions du programme qui les concernent. Les chambres consulaires et associations socioprofessionnelles pourront être contactées pour lancer une action de communication en ce sens.

2) Le Comité technique

En 2010, trois comités techniques ont eu lieu et ont eu pour objet :

- l'instruction sur le plan technique et financier des projets déposés au GAL.
- discussion sur des projets du territoire en réflexion : proposition d'orientations et d'enrichissement pour qu'ils soient en adéquation avec les aspects techniques et réglementaires du programme.
- point sur la réglementation, les modifications des textes, les difficultés techniques pour une diffusion d'information rapide et directe auprès des porteurs de projet.
- réflexion sur les thématiques du programme, la mobilisation des porteurs de projet locaux potentiels

En 2010, le comité technique a élaboré une grille d'analyse des projets qui permet de mettre en avant les atouts et les faiblesses du projet. Cette grille est utilisée dans la présentation des projets au comité de programmation et elle est remplie en comité technique.

Le fonctionnement du comité technique est tout à fait apprécié par les animateurs qui peuvent ainsi prendre connaissance des projets à l'échelle du territoire du GAL. C'est une instance qui vise d'ailleurs à favoriser ces échanges pour que les animateurs qui ne travaillent qu'à l'échelle de leur propre territoire soit informés des projets à l'échelle du GAL. Au-delà des réunions, de nombreux échanges informels entre les animateurs et l'équipe du GAL permettent une animation pertinente du programme.

3) Les projets Leader en 2010

En 2010, le GAL des Vallées des Gaves a reçu de nombreuses propositions de projets : 24 projets ont été « accueillis » au GAL : prise de contact, fiche projet... Les animateurs locaux sont également destinataires de nombreuses sollicitations : chacun a été contacté entre 5 et 10 fois dans l'année pour des projets en lien avec le programme Leader. Sur ces 24 projets, 20 ont été présentés au comité technique et 14 ont été présentés en comité de programmation et programmés.

Un travail d'analyse et d'instruction des projets étant fait en amont, les projets qui sont présentés au comité de programmation sont complets et éligibles. L'avis d'opportunité du comité de programmation se fait en fonction des éléments soulignés dans le rapport d'analyse.

Le GAL est également convié à de nombreux comité de pilotage de projets afin d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre de ces projets. Ces comités de pilotage constituent des instances de concertation, parfois demandées à l'initiative du GAL, qui permettent d'échanger avec les différents partenaires concernés par le projet.

L'annexe 3 présente la liste des dossiers accueillis au GAL et qui ont été refusé avant dépôt ou qui sont en réflexion.

4) Les relations avec les partenaires Leader

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader, le GAL entretient des relations importantes avec ses différents partenaires : autorité de gestion, autres GAL, partenaires techniques et financiers, Pays.

Les contacts entre GAL, lors de réunions régionales, de projets communes ou de séminaires, permettent d'échanger sur les expériences et les outils. C'est également une source d'idées pour les projets et pour lancer des pistes de coopération inter-GAL.

Le GAL rencontre également régulièrement l'autorité de gestion dans le cadre des réunions officielles régionales et départementales. En outre, un fonctionnement a été adopté par le GAL et le service référent de la DDT pour assurer un suivi cohérent et efficace des dossiers : des réunions ponctuelles ont lieu plusieurs fois dans l'année pour faire le point sur les projets, avant un comité de programmation par exemple.

Les partenaires techniques et financiers sont également souvent consultés par le GAL, soit ponctuellement pour des projets précis soit pour évoquer des projets en réflexion et les possibilités de financement dans le cadre de Leader. Des rencontres ont notamment eu lieu avec les partenaires consulaires en 2010.

Enfin, le GAL échange régulièrement avec le Pays des Vallées des Gaves sur les différents projets financés en commun et sur les projets en réflexion. La coordinatrice du GAL participe au comité technique du Pays et les animatrices du Pays participent également au comité technique et de programmation du GAL. D'ailleurs, les animateurs locaux qui sont animateurs Leader font également partie du comité technique du Pays ce qui permet une représentation des différents programmes locaux par les mêmes personnes.

Le réseau d'animateurs locaux du GAL des Vallées des Gaves est la valeur ajoutée de ce programme Leader et permet une relation de proximité avec les porteurs de projet.

Les règles et le fonctionnement du programme étant consolidés, la communication vis-à-vis des porteurs de projet en est facilitée. Les premiers projets achevés ont fait l'objet de visite sur place, parfois en présence de l'animateur local. Ces entretiens sont particulièrement appréciés et permettent au porteur de projet d'exprimer ses impressions sur le programme et les difficultés qu'il a pu rencontrer dans son projet.

Enfin, les relations avec les partenaires du GAL permettent de mettre en œuvre le programme de manière efficace et cohérente.

B. Gestion

Le travail de gestion en 2010 se caractérise par certaines difficultés techniques même si le retard dans l'engagement des dossiers de 2009 a été rattrapé par la DDT.

La gestionnaire du programme s'est peu à peu familiarisée avec le logiciel Osiris qui a démontré son utilité dans le suivi de la vie d'un dossier. Les difficultés techniques existent toujours mais la plupart des blocages ont été résolus dans le courant de l'année 2010.

Les premières demandes de paiement ont été traitées efficacement. Cependant, une difficulté majeure a eu pour conséquences du retard dans le paiement de certains dossiers. Le conseil général refusant de signer la convention de paiement associé, l'ASP ne pouvait payer les dossiers. Un courrier a été adressé par le GAL à un conseiller général du territoire. Finalement, la situation s'est débloquée en fin d'année ce qui a permis le versement des subventions attendues.

De nouveaux outils de procédure et de suivi des dossiers ont été mis en œuvre en interne par le GAL. Il s'agit d'un fichier qui retranscrit toutes les dates et informations de la vie d'un dossier ; cela permet notamment de cibler les retards dans la procédure. Ces informations sont également retranscrites pour chaque dossier.

Au final, la gestion a été plus souple en 2010 et l'outil Osiris a montré toute son utilité. Les procédures restent malgré tout contraignantes mais les échanges réguliers avec la DDT permettent d'assouplir cette gestion. Il reste encore des marges de progrès sur le plan des procédures de paiement et d'engagement des dossiers.

C. Evaluation

Le GAL des Vallées des gaves a défini des outils d'évaluation en interne dès sa candidature au programme Leader 2007-2013. Ces outils permettent une évaluation ex ante, et ex post de chaque projet et un suivi en continu du programme. En 2010, les premiers entretiens avec les porteurs de projet ont été réalisés.

Afin d'améliorer et d'approfondir cette évaluation, la coordinatrice du GAL a également suivi une formation de deux jours sur l'évaluation des projets européens organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale.

En 2010, 4 projets se sont achevés et ont fait l'objet d'une évaluation :

- une évaluation quantitative : indicateurs chiffrés (fréquentation, volume des investissements, taux de population concernée...)
- une évaluation qualitative : entretien du porteur de projet (connaissance du programme Leader, déroulement du projet, appréciation de l'animation et du programme...).

Les résultats de ces évaluations sont pour l'instant peu significatives vu le nombre de projets achevés mais nous pouvons déjà en tirer certains éléments.

Les objectifs prioritaires de ces projets sont : développement économique et social du territoire, lutte contre les inégalités et accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les projets sont donc tout à fait en cohérence avec la stratégie Leader et avec la stratégie du Pays des Vallées des Gaves.

La plus-value du programme est également importante puisque sur les 7 projets évalués, 5 n'auraient pas pu être réalisés sans Leader. Pour tous les projets, le programme Leader a permis d'augmenter la qualité du projet et pour quatre projets, d'augmenter l'ambition du projet.

La plus value du programme repose en grande partie sur l'assistance technique qui est organisée sur la base de la proximité avec les porteurs de projet. Alors que tous les porteurs de projet interrogés trouvent la démarche Leader plus contraignante que les autres aides publiques, les difficultés ressenties dans leur démarche se situent en majorité au niveau du conventionnement et du paiement ; deux étapes non dépendantes du GAL.

Tous les porteurs de projet interrogés sont très satisfaits de l'accompagnement du GAL et de son animation locale. C'est d'ailleurs cette proximité qui est appréciée pour le programme Leader, par rapport aux autres fonds européens que ces porteurs de projet n'iraient pas solliciter.

Enfin, ces projets réalisés ont donné lieu à de la concertation et ont eu des effets positifs inattendus pour cinq des sept projets évalués : fréquentation plus importante que prévue, accueil très positif de la population, lancement d'une dynamique pour améliorer les équipements associés au projet réalisé.

L'évaluation telle qu'elle été prévue au début du programme fonctionne relativement bien et permet une proximité intéressante avec les porteurs de projet. Les données ne sont pas encore significatives pour avoir un bilan global des deux années de programmation mais l'appréciation des porteurs de projet est importante, notamment sur l'intérêt de l'assistance technique telle qu'elle est organisée sur le territoire.

D. Communication

La communication du programme Leader en Vallées des Gaves a été faite en 2010 à travers plusieurs canaux :

- ⇒ **le site Internet du SMDRA** : www.valleesdesgaves.com la page Leader présente le nouveau programme ainsi que la stratégie du GAL. Elle met à disposition des visiteurs les documents de référence nationaux, régionaux et du GAL. Elle est régulièrement mise à jour.
- ⇒ **Brochure du GAL** : la GAL a réalisé en 2009 une brochure informative sur le programme Leader et sur la procédure à suivre pour monter un dossier. Cette brochure est toujours diffusée sur le territoire.

La communication du programme a été relativement limitée en 2010. Le programme ayant eu des difficultés de lancement et les délais de procédure étant encore longs en 2010, il a été décidé de ne pas encore communiquer vers les porteurs de projets privés potentiels qui pouvaient être mis en difficulté par le programme. Depuis la fin de l'année, des porteurs de projet privés ont cependant déposé des dossiers et en 2011 une communication plus importante sera réalisée, lors des comités, sur les projets réalisés mais également par le nouveau site internet de la structure porteuse.

E. Le GAL, acteur du développement rural

Au-delà de la seule mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves, le GAL est associé à de nombreux projets d'études, d'expérimentation et d'animation du territoire en tant qu'acteur du développement local.

1) Implication du GAL dans des projets spécifiques

Pour certains projets que Leader cofinance sur le territoire, le GAL est plus qu'un simple partenaire financier ou technique. Il est considéré comme un acteur du développement local et est associé de manière très forte dans deux projets spécifiques :

- le **diagnostic des zones intermédiaires réalisé par la Chambre d'Agriculture**. Le GAL est associé aux différentes instances du projet : comité de pilotage présidé par le Président du GAL, comités techniques locaux qui associent la coordinatrice du GAL et l'animateur local concerné. Le GAL échange régulièrement avec le porteur de projet sur l'avancement du diagnostic et ils mènent ensemble une réflexion sur les suites à donner à ce diagnostic dans le cadre de Leader.

- le GAL est à l'initiative du projet de **mesures agro-environnementales territorialisées sur les zones intermédiaires** : cette mesure étant prévue dans la stratégie du GAL, elle a été relancée en 2010 afin de pouvoir engager ces contrats de 5 ans au plus tard en 2011 si un tel projet se révélait pertinent. La DDT, l'Adasea et le Parc National des Pyrénées ont été sollicités et ont répondu présents pour mettre en œuvre des MAET faisant écho aux premiers résultats du diagnostic de la Chambre d'Agriculture concernant les enjeux de la fermeture des paysages. Un projet agro-environnemental a été élaboré en fin d'année visant à lutter contre la fermeture des milieux. Ces mesures éligibles au titre de Leader pourraient être cofinancées par le PNP. Le projet sera finalisé en 2011 pour des engagements sur 5 ans.

2) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional

Le territoire du GAL des Vallées des Gaves, et plus particulièrement le Val d'Azun, est depuis 2010 le territoire d'expérimentation d'un projet porté par la SAFER Gascogne Haut Languedoc dans le cadre du consortium régional AFUTer : **Aménagement Foncier Usages et territoires**.

Ce consortium est porté par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, la Chambre Régionale d'Agriculture, la SAFER GHM et Terres en Ville.

Ce projet s'appuie sur trois expérimentations locales, dont une portée par la SAFER sur le territoire des Vallées des Gaves (canton d'Aucun) consacrée aux granges foraines.

L'objectif de cette expérimentation est de tenter sur ce territoire une **reconquête des espaces agricoles intermédiaires auprès d'acquéreurs de granges foraines**, en associant dès la phase amont les élus locaux qui sont eux-mêmes demandeurs d'une telle initiative. C'est une démarche partenariale et locale à laquelle le GAL est associé de près.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2010, au niveau local et au niveau du consortium. Un comité de pilotage réunissant les acteurs locaux (élus, agriculteurs, techniciens) a été réuni en Val d'Azun et un premier travail d'enquête auprès des propriétaires de granges a été réalisé. Les résultats seront restitués au territoire en 2011 avant l'organisation d'un séminaire local en été 2011.

3) Autres projets et études en lien avec la stratégie du GAL

Le GAL et ses animateurs sont régulièrement associés à des actions d'animation, des études ou des événements relatifs au développement local rural et plus spécifiquement au développement des territoires de montagne. Voici les différentes participations du GAL :

- Le GAL participe aux réunions du **Réseau Pyrénées** animé par l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde. Une réunion en mai 2010 a été organisée sur l'agriculture et le pastoralisme pour préparer le séminaire ayant eu lieu en 2010.
- Le GAL a également été consulté dans le cadre du **projet A GOUTER** (Agriculture et Gouvernance des territoires ruraux) qui s'inscrit dans le programme PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) porté par l'Institut National de Recherche Agronomique. Ce projet d'étude vise à analyser la prise en compte des problématiques agricoles dans les politiques de développement rural. Corinne Eychenne, en charge de ce projet, est venu plusieurs fois localement pour rencontrer les acteurs du GAL.
- Le GAL a été associée à une initiative de la DDT concernant le projet de **paniers de biens et services**. A ce jour, il n'y a eu aucune avancée sur cette thématique mais les actions qui vont découler du diagnostic sur les zones intermédiaires pourrait relancer une dynamique.
- La coordinatrice du GAL a participé au **séminaire national du réseau rural** à Agen en décembre 2010 ; le projet du Val d'Azun étant présenté en tant qu'expérience locale ; l'échange de pratiques et la découverte de projets locaux ouvrent de nouvelles perspectives pour certains projets, notamment sur la thématique de la gestion de l'espace.
- le GAL a été associé aux réunions préparatoires de la **charte du Parc National des Pyrénées** dans deux commissions : tourisme durable et agriculture et pastoralisme.

Enfin, le GAL est souvent interrogé en tant qu'acteur local sur des études en lien avec l'agriculture, le tourisme, le développement local.

Conclusion :

Cette seconde année de mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves s'est avérée positive en matière de fonctionnement, d'animation et de gestion avec malgré tout quelques difficultés dans le respect des délais dans le traitement des dossiers, pour des raisons extérieures au GAL.

Le bilan est plus mitigé quant à la mobilisation des membres du comité de programmation. D'autre part, des efforts restent à fournir pour mobiliser les maîtres d'ouvrage privés et pour mettre en œuvre des projets sur les mesures de formation, et dédiés aux projets privés. L'évaluation continue du programme a pu réellement commencer en 2010 avec les premiers projets achevés.

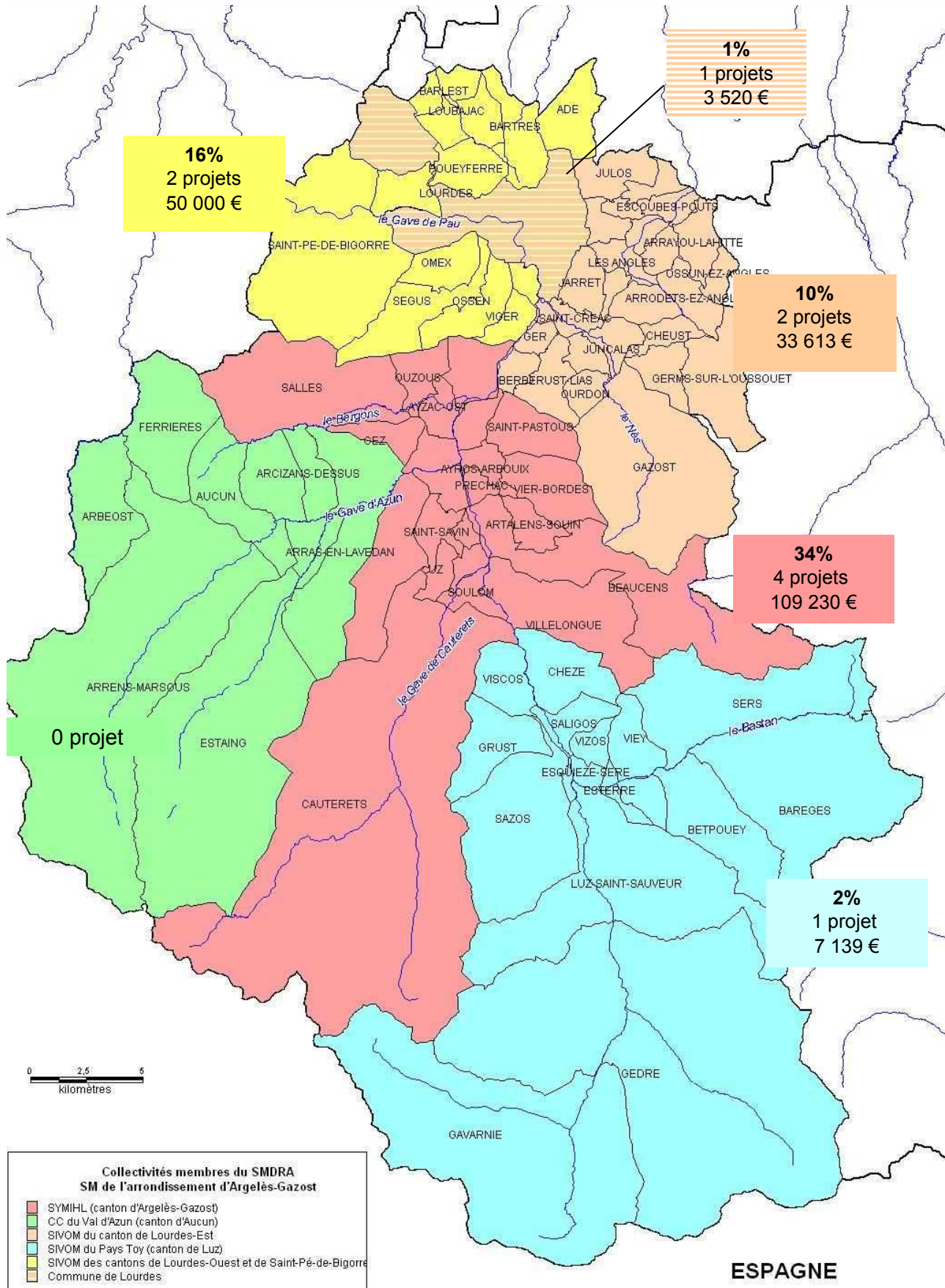
La GAL a de nombreuses perspectives pour 2011 :

- poursuivre la programmation à un rythme élevé
- diversifier les projets déposés et mobiliser les porteurs de projet privés
- modifier la stratégie initiale pour prendre en compte les besoins du territoire et les évolutions des textes régionaux et nationaux
- évaluer en continu le programme et préparer une évaluation à mi-parcours, dans le cadre d'un groupe de travail régional
- faire aboutir des projets en cours de réflexion (étude sur le potentiel forestier, pistes de coopération, projets privés...)
- remobiliser les mesures pertinentes pour le territoire : formation (secteur économiques, agricoles), soutien aux micro-entreprises et aux agriculteurs.

Axe	Mesures	Maquette au 1er janvier 2010		Programmations 2010		Nouvelle maquette au 1er janvier 2011	
		DEPENSES TOTALES	Feader par fiche dispositif	Dépenses totales	Enveloppe Leader	Dépenses totales	Feader disponible
411	DRDR 111A & 111 B	82 226	40 200	-	-	82 226	40 200
	DRDR 132	45 000	19 800	-	-	45 000	19 800
	DRDR 133	51 429	19 800	-	-	51 429	19 800
412	DRDR 214-1.3	36 000	19 800	-	-	36 000	19 800
	DRDR 311	37 500	16 500	-	-	37 500	16 500
413	PDRH 312	267 795	117 830	-	-	267 795	117 830
	PDRH 313	642 315	327 189	246 394	82 682	395 920	244 507
	DRDR 321	846 206	390 775	1 091 345	126 950	-	263 826
	DRDR 323-C	236 764	104 176	79 214	34 855	157 550	69 321
	DRDR 331.1 & 331.2	171 136	75 300	38 430	16 909	171 136	58 391
421	DRDR 341-A	100 910	55 500	-	-	100 910	55 500
	DRDR 421	227 500	100 100	-	-	227 500	100 100
431	DRDR 431	585 273	321 900	105 071	57 789	585 273	321 900
	Total	3 330 054	1 608 870	1 560 454	319 185	1 913 100	1 347 475

Programmation de 319 185 €

Dont 36% pour 3 projets impactant tout le territoire (115 682 €)



Date 1er contact	Intitulé	Porteur de projet	Fiche action	Mesure	Suites	Commentaires
mars-10	Travaux dans la piscine d'Arrens	Commune d'Arrens-Marsous	?	?	refusé avant dépôt	Inéligible
mars-10	Projet d'hôtel d'entreprises à Arrens-Marsous	Commune d'Arrens-Marsous	1?		refusé avant dépôt	Inéligible (regroupement d'entreprises et portage par une commune)
juil-10	Epicerie sociale et solidaire	Ville de Lourdes	3	321	en attente	En cours de finalisation pour la partie travaux
sept-10	Etude sur le potentiel forestier du Pays	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	5	341A	en attente	Normalement lancement mi 2011
oct-10	Pôle pluriculturel	Commune de Lézignan	3	321	en attente	Attente du formulaire, des devis
oct-10	Schéma sur la mobilité douce	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	4	331 / 321	en attente	Automne 2011 ?
oct-10	Outils de communication et de valorisation des Bistrotts de Pays	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	2	313	Sans suite	Non déposé. Abandonné par le Pays.
oct-10	Projet d'abri jacquaire	Commune de Cheust	4	313	en attente	
oct-10	MAET	Adasea - CDA	5	214	en attente	Animation en cours_ dépôt des projets de contrats à l'automne
oct-10	création de gîte en Val d'Azun	Eric Bielle	2	313	en attente	Contact par HIPTE, en cours de préparation
nov-10	Création d'un gîte à Viey	Mme Destrade		311	en attente	Attente des devis et d'un formulaire
nov-10	GDON Luz: action de piégeage de campagnols	PNP JG Thiebault	?	?	refusé avant dépôt	Action inéligible. A voir pour formation, diffusion....
nov-10	Conférence sur les zones intermédiaires	Marie-Lyse Broueilh ASPP	5	323-C	En attente	Relancé sur la question du pastoralisme.
nov-10	Mise en place d'une marque fromage en Val d'Azun / Adepfo	Jean-Pierre Cazaux / Adepfo	2	111?	En attente	Voir suites à donner à cette formation (Copil le 04/04/11)